
Amicale des Élèves de l'École Normale Supérieure
Paris-Saclay

NOTEKFET2020 : POLITIQUE DE PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

PRÉAMBULE

Le présent document définit les modalités de collecte, de traitement, de conservation, d'archivage, d'anonymisation et de suppression des données à caractère personnel effectués via le site NoteKfet, accessible à l'adresse <https://note.crans.org>.

Il est établi conformément :

- au Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 (RGPD) ;
- à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée dite « Informatique et Libertés ».

Il complète la charte informatique de l'Amicale des Élèves de l'École Normale Supérieure Paris-Saclay.

Les termes « responsables informatiques » (« Respos Info ») sont définis dans ladite charte.

ARTICLES

ARTICLE 1 : RESPONSABLE DU TRAITEMENT

Le responsable du traitement est :

- **Nom** : Amicale des Élèves de l'École Normale Supérieure Paris-Saclay
- **Adresse** : 4 avenue des Sciences, 91190, Gif-sur-Yvette, France
- **Email de contact** : presidence.bde@ens-paris-saclay.fr
- **Représentants légaux** : Eliot BECAN, Maé HILY, Tya TO-TRIA

ARTICLE 2 : SOUS-TRAITANCE

Les données peuvent être traitées par des sous-traitants au sens de l'article 4 du RGPD.

- **Hébergeur** : association CR@NS
- **Localisation** : 4 avenue des Sciences, 91190, Gif-sur-Yvette, France
- **Email de contact** : contact@crans.org

Un contrat de sous-traitance conforme à l'article 28 du RGPD encadre ces traitements et garantit :

- la confidentialité ;
- la sécurité ;
- l'absence de réutilisation des données.

ARTICLE 3 : FINALITÉS ET BASES LÉGALES

Les données sont collectées pour les finalités suivantes :

- **Gestion des comptes utilisateurs**
Base légale : exécution du contrat d'adhésion.
- **Organisation des activités**
Base légale : exécution du contrat d'adhésion.
- **Communication interne**
Base légale : intérêt légitime.
- **Collecte de données spécifiques (ex : médicales)**
Base légale : consentement explicite (article 9 du RGPD).

ARTICLE 4 : DONNÉES COLLECTÉES

Conformément au principe de minimisation, seules les données suivantes sont obligatoires :

- nom ;
- prénom ;
- adresse électronique.

Des données complémentaires peuvent être collectées de manière facultative.

Les données sensibles (notamment médicales) ne sont collectées que lorsque strictement nécessairesi (WEI).

ARTICLE 5 : ACCÈS AUX DONNÉES

Les données sont accessibles uniquement :

- aux membres habilité-e-s du BDE ;
- à l'École Normale Supérieure Paris-Saclay dans le cadre de l'organisation d'activités ;
- aux associations partenaires domiciliées à l'École Normale Supérieure Paris-Saclay, en cas de collaboration.

Ces accès sont strictement limités selon le principe du « besoin d'en connaître ».

ARTICLE 6 : CONSERVATION DES DONNÉES

Les données sont conservées pour une durée proportionnée aux finalités.

Les durées appliquées sont conformes aux recommandations de la CNIL :

- [Guide des durées de conservation](#) ;
- [Avis WP216](#).

Durées appliquées :

- compte actif : tant que l'utilisateur·ice·s est actif·ve ;
- inactivité : 2 ans avant archivage ;
- archivage : 3 ans avant anonymisation.

ARTICLE 7 : ARCHIVAGE

Après 2 ans d'inactivité, les données sont placées en archivage intermédiaire.

L'utilisateur·ice est informé·e 3 mois avant cette opération ¹.

L'archivage implique :

- la suppression des données non nécessaires ;
- la conservation minimale (nom, prénom, email) ;
- une restriction des accès.

ARTICLE 8 : ANONYMISATION

À l'issue de la période d'archivage ², les données font l'objet d'une anonymisation irréversible.

L'utilisateur·ice est informé·e 3 mois avant cette opération.

Cette anonymisation repose sur :

- la suppression de tous les champs directement identifiants (nom, prénom, email) ;
- l'agrégation des autres données avec l'ensemble des données anonymisées.

1. Lors de la mise en conformité avec le RGPD, ce délai peut-être exceptionnellement réduit au maximum, à 1 mois, pour les utilisateur·ice·s inactif·ve·s depuis plus de 1 ans et 9 mois au moment de la mise en conformité.

2. Lors de la mise en conformité avec le RGPD, cette période peut-être exceptionnellement réduite au maximum, à une période de 2 mois, pour les utilisateur·ice·s inactif·ve·s depuis plus de 4 ans et 9 mois au moment de la mise en conformité.

Cette méthode garantit :

- l'impossibilité de ré-identification ;
- la perte définitive du caractère personnel des données.

Les données ainsi anonymisées peuvent être conservées à des fins statistiques.

ARTICLE 9 : SÉCURITÉ DES DONNÉES

Des mesures techniques et organisationnelles sont mises en œuvre :

- authentification sécurisée ;
- gestion des habilitations ;
- journalisation des accès ;
- sauvegardes régulières ;

ARTICLE 10 : VIOLATION DE DONNÉES

En cas de violation de données à caractère personnel :

- une notification est effectuée auprès de la CNIL dans un délai de 72 heures ;
- les personnes concernées sont informées si le risque est élevé ;
- un registre interne des incidents est tenu.

ARTICLE 11 : DROITS DES PERSONNES

Conformément aux articles 12 à 22 du RGPD, vous disposez des droits suivants :

- accès ;
- rectification ;
- effacement ;
- limitation ;
- opposition ;
- portabilité ;
- retrait du consentement.

Vous pouvez également définir des directives post-mortem.

ARTICLE 12 : EXERCICE DES DROITS

Pour toute demande :

- **Email** : respo-info.bde@lists.crans.org
- **Adresse** : 4 avenue des Sciences, 91190, Gif-sur-Yvette, France

Une réponse sera apportée dans un délai maximal de 1 mois.

En cas de litige, vous pouvez saisir la CNIL.

ARTICLE 13 : DÉLÉGUÉ À LA PROTECTION DES DONNÉES

Aucun·e délégué·e à la protection des données n'a été désigné·e, compte tenu de la nature et de la taille de l'organisme.